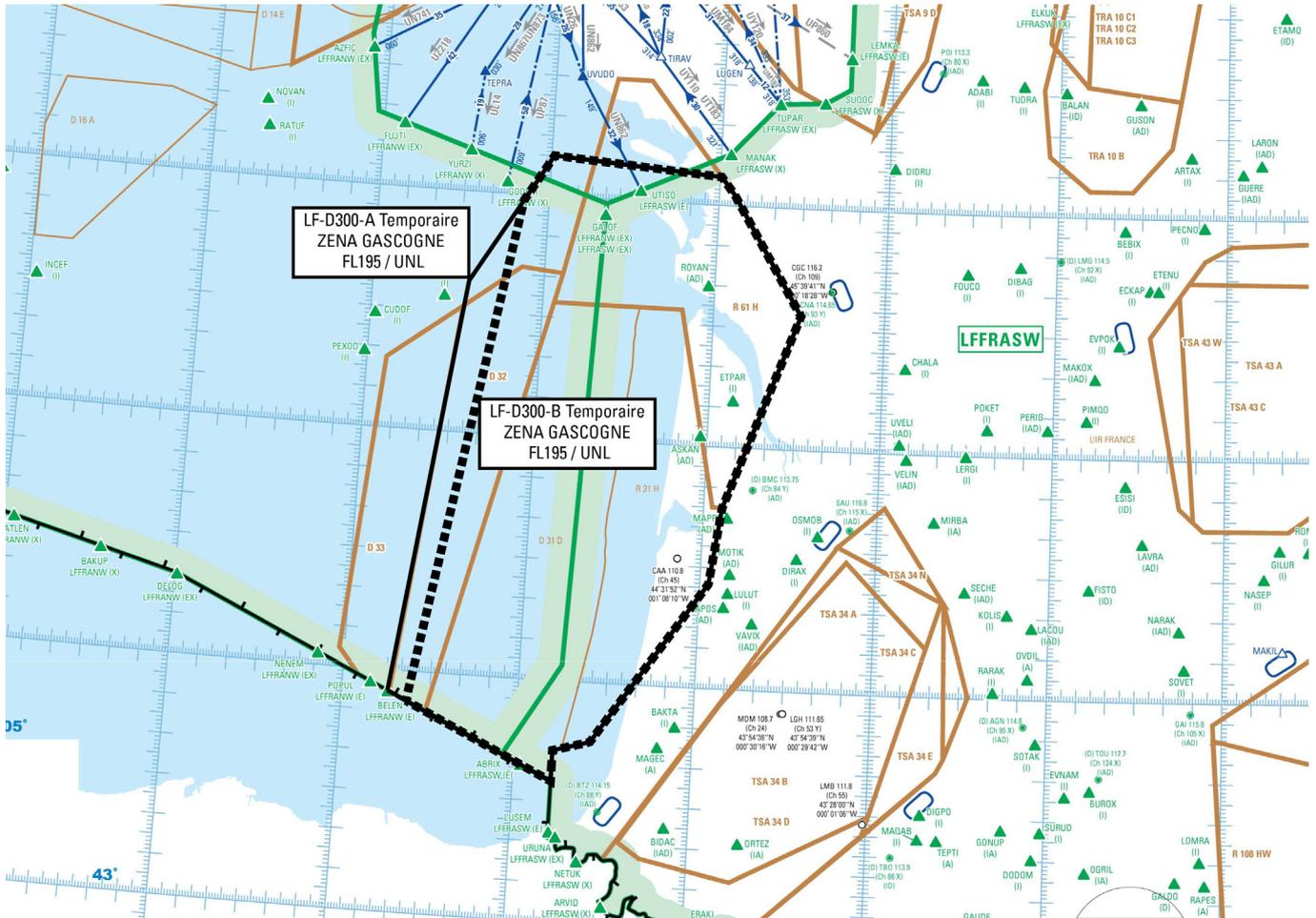


**Objet : Création de deux zones dangereuses temporaires (ZDT) en haute altitude LF-D300A Temporaire ZENA GASCOGNE et LF-D300B Temporaire ZENA GASCOGNE restreinte. (UIR France)**

**En vigueur : Du 02 décembre 2021 au 30 novembre 2022**

Les Zones d'Entraînement pour les Nouveaux Armements (ZENA) sont nécessaires à la Défense afin de réaliser des missions d'entraînement et de qualification en adéquation avec l'évolution de la performance des systèmes d'armes de dernière génération.



Extrait carte ENR 6.2 au 02/12/21

**ACTIVITÉ**

Activité mettant en œuvre des avions de combat de la défense de tous types, évoluant en CAM, en toutes conditions de vol, nécessitant la création d'une zone dangereuse dimensionnée pour permettre l'entraînement aux nouveaux armements.

**DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**

Zone activable selon modalités définies dans un protocole expérimental spécifique à l'exploitation des ZENA(s) et des espaces associés.  
Activable de 08h00 à 09h30 UTC (ÉTÉ – 1H) sauf WEEK-END et JOURS FÉRIÉS

**GESTIONNAIRE**

Centre de Détection et de Contrôle de Mont-de-Marsan ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement.

**STATUT**

Zone dangereuse temporaire (ZDT). Lorsqu'elle est active, la ZDT coexiste avec les portions d'espaces aériens contrôlés et se substitue aux portions de zones dangereuses et réglementées avec lesquelles elle interfère.

**CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**

CAG/CAM : se conformer aux instructions des organismes de la circulation aérienne habituels. L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans cette zone.

**SERVICES RENDUS**

CAM : l'ensemble des services de la CAM est rendu.

CAG : Pour les avions autorisés, les services de la circulation aérienne, correspondant à la classe d'espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère, sont fournis par les organismes de contrôle habituels.

**COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET LIMITES VERTICALES**

**LF-D300A temporaire**

Limites latérales :

043°54'51.00" N,002°44'19.00" W  
 045°37'43.25" N,002°26'11.43" W  
 045°58'25.61" N,002°08'50.30" W  
 046°10'03.46" N,001°58'58.78" W  
 046°07'02.81" N,000°59'25.57" W  
 046°02'46.00" N,000°54'34.00" W  
 045°33'20.00" N,000°29'16.00" W  
 044°45'00.00" N,000°53'32.00" W  
 044°25'55.00" N,000°56'59.00" W  
 043°45'15.00" N,001°34'30.00" W  
 043°42'40.00" N,001°47'00.00" W  
 043°35'00.00" N,001°47'00.00" W  
 043°54'51.00" N,002°44'19.00" W

Limites verticales :

FL 195/UNL

**LF-D300B temporaire**

Limites latérales :

043°52'37.80" N,002°37'48.31" W  
 045°58'25.61" N,002°08'50.30" W  
 046°10'03.46" N,001°58'58.78" W  
 046°07'02.81" N,000°59'25.57" W  
 046°02'46.00" N,000°54'34.00" W  
 045°33'20.00" N,000°29'16.00" W  
 044°45'00.00" N,000°53'32.00" W  
 044°25'55.00" N,000°56'59.00" W  
 043°45'15.00" N,001°34'30.00" W  
 043°42'40.00" N,001°47'00.00" W  
 043°35'00.00" N,001°47'00.00" W  
 043°52'37.80" N,002°37'48.31" W

Limites verticales :

FL 195/UNL

**DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les modalités de gestion pré-tactique sont définies dans un protocole expérimental spécifique à l'exploitation des ZENA(s) et des espaces associés. La planification sur les trajectoires GALOF-CNA dans les deux sens et GALOF-PECNO dans les deux sens restent possible au-dessus du FL355.

**ORGANISME A CONTACTER**

Avant l'opération :

Questions relatives au SUPAIP :

Centre Défense de Programmation et de Gestion de l'Espace (CDPGE).

Téléphone : 01 69 57 73 02(22) ou 01 45 07 7336 (7334-7333-7331). PNIA : 811 428 7329 (57).

Pendant l'opération :

Activité connue par le Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan

Téléphone : 05.58.06.84.51 ou 05.58.46.17.35